



Ai je droit au licenciement

Par **sabyan**, le **02/04/2008** à **15:23**

Bonjour,

Ma société a déménagé le 01 janvier 2008, et aujourd'hui je souhaiterais la quitter. Je vous explique :

- Je suis cadre dans une société de la métallurgie
- Mon temps de trajet a quasi doublé passant de 35min à 1h (voir 1h10) soit 2h par jour de trajet
- Je n'ai recu aucune indemnité, ni horaire et ni financière
- Je n'ai recu aucune lettre d'information de déménagement de la société
- La société est resté sur le même bassin d'emploi

J'ai suivi ma société sans rien dire, mais aujourd'hui les aller retour me son vraiment pénible. Je pense changer de travail (déjà des choses en vue) , mais il serait plus intéressant pour moi de me faire licencier.

Que dois-je faire ?

Merci d'avance
Cordiales Salutations
Yannick

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **19:18**

bonjour pas facile les demenagement d'entreprise, vous auriez du le faire avant car vous avez

accepter donc maintenant c enteriné, mais vous pouvez toujours le négocier avec votre employeur actuel. A savoir que vous avez le droit à l'erreur pour votre travail. En effet si vous avez 2 ans ancienneté vous pouvez changer de travail et echouer vous aurez des droits de chômage. Renseignez vous aupres de votre assedic.
cordialement